



LE 2 MAI 2011

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beupré, 3 rue de Fatima Est, lundi, le 2 mai 2011 à 20 h, à laquelle sont présents:

M. Jean-François Duclos, conseiller
M. Éric Desaulniers, conseiller
M. Pierre Carignan, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
Mme Lise Pelletier, conseillère
M. Pierre Renaud, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Paré, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

5267-020511 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.

. Rapport des permis avril 2011

. Rapport budgétaire mars 2011

5268-020511 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 AVRIL 2011**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la Greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2011.

5269-020511 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 AVRIL 2011**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la Greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 avril 2011.

5270-020511 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Numéros 1100515 à 1100560	42 655,36 \$
Numéros 1100615 à 1100691	333 458,27 \$
Numéros 1100692 à 1100706	99 811,38 \$

5271-020511 **AJUSTEMENT DES QUOTES-PARTS DE LA VILLE DE BEAUPRÉ, DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ, DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES ET DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR L'OPÉRATION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES POUR L'ANNÉE 2010**

CONSIDÉRANT QUE le coût d'opération de la station de l'année 2010 est de 555 661 \$ (incluant les dépenses en immobilisation);

CONSIDÉRANT les revenus provenant du traitement des eaux de lixiviation au montant de 9 597 \$ et que ces revenus n'étaient pas budgétés;

CONSIDÉRANT QUE le budget d'opération de la station de 2010 est de 614 604 \$, (incluant les dépenses en immobilisation);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser le remboursement d'une partie de la réserve à chacune des villes participantes selon les modalités suivantes:

Calcul du montant à distribuer:

	Budget	Réel	Écart
Lixiviât	- \$	- 9 597 \$	9 595 \$
Opération	613 304 \$	554 322 \$	58 982 \$
Immos	1 300 \$	1 339 \$	-39 \$
Total	614 604 \$	546 064 \$	68 540 \$

Ventilation du montant à distribuer par municipalité selon les pourcentages réels (12 mois) de 2009 applicable pour 2010:

Ville de Beupré (41,34%) :	(28 335 \$)
Municipalité de Saint-Joachim (6,61%) :	(4 530 \$)
Ville de Sainte-Anne-de-Beupré (36,01%) :	(24 681 \$)
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neige (16,04 %) :	<u>(10 994 \$)</u>

Total : **(68 540 \$)**

Que ces sommes plus les taxes applicables seront prises à même le surplus accumulé affecté en ce qui concerne la part de la Ville de Beupré et à même les comptes à payer aux autres municipalités en ce qui les concerne.

5272-020511 **REMBOURSEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR L'OPÉRATION DE L'ANNÉE 2010 DU POSTE DE POMPAGE PB2**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim utilise le poste de pompage PB2 et conséquemment participe au financement des opérations dudit poste de pompage conformément au *Protocole relatif à la répartition des coûts d'exploitation des ouvrages d'assainissement communs*;

CONSIDÉRANT QUE le coût réel d'opération de l'année 2010 du poste de pompage PB2 est inférieur aux prévisions budgétaires de 2010, soit 13 215 \$ au lieu de 16 956 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement de rembourser la Municipalité de Saint-Joachim afin d'ajuster sa quote-part (48,74%) du montant de 1 823 \$ (plus les taxes);

5273-020511 **REMBOURSEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR LE SURPLUS D'OPÉRATION DE L'ANNÉE 2010 POUR LES POSTES DE POMPAGE SJ1, SJ2 ET SJ3**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a signé une entente pour la fourniture de service pour l'opération et l'entretien des stations de pompage SJ1, SJ2 et SJ3 entre la Ville de Beupré et la Municipalité de Saint-Joachim;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'opération de l'année 2010 des postes de pompage SJ1, SJ2, SJ3 sont inférieurs aux prévisions budgétaires 2010, soit 7 474 \$ au lieu de 9 774 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de rembourser cet écart, soit la somme de 2 300 \$, plus les taxes à la Municipalité de Saint-Joachim;

5274-020511 **REMBOURSEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR LE SURPLUS D'OPÉRATION DE L'ANNÉE 2010 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a signé une entente intermunicipale relativement au service de sécurité incendie et l'entraide lors de situations d'urgence entre la Ville de Beupré et la Municipalité de Saint-Joachim;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'opération de l'année 2010 du Service de sécurité incendie sont inférieurs aux prévisions budgétaires 2010, soit 276 373 \$ au lieu de 293 572 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de rembourser une partie de la quote-part (17%) de la Municipalité de Saint-Joachim, soit la somme de 2 118 \$ sans taxes.

5275-020511 **REMBOURSEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES POUR LE SURPLUS D'OPÉRATION DE L'ANNÉE 2010 DES POSTES DE POMPAGE PF1, PF2, PF3, LE RÉGULATEUR DE DÉBITS ET LA CHAMBRE DE MESURE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a signé une entente intermunicipale pour l'opération et l'entretien des stations de pompage PF1, PF2, PF3, le régulateur de débits et la chambre de mesure;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'opération de l'année 2010 desdits équipements, incluant la quote-part du camion de service, sont inférieurs aux prévisions budgétaires 2010, soit 6 391 \$ au lieu de 12 204 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de rembourser la quote-part de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges de cet excédent budgétaire, soit la somme de 5 813 \$ plus taxes.

5276-020511 **MANDAT POUR L'ÉTUDE DE L'IMPLANTATION D'UNE DEUXIÈME GLACE**

Considérant le dépôt de l'étude du 2 novembre 2010 qui permettait d'établir un coût de construction et d'opération pour une deuxième glace;

Considérant la décision des maires, lors de la réunion du 4 février 2011, de retenir l'option d'une deuxième glace adjacente à celle déjà existante;

Considérant les nouvelles orientations de la Commission scolaire des Premières Seigneuries en ce qui concerne le développement du programme de hockey études au niveau primaire et secondaire;

Considérant les besoins toujours grandissant au niveau du hockey mineur et du patinage artistique pour le temps de glace requis pour maintenir un service de qualité comparable aux villes avoisinantes;

Considérant la demande croissante pour le hockey adulte ce qui assurerait l'occupation de la deuxième glace en totalité;

Considérant qu'une deuxième glace permettrait d'augmenter l'offre de service à la population (curling, patinage de vitesse, activités libres supplémentaires);

Considérant l'accroissement de la population sur le territoire en particulier des jeunes familles, ce qui augmentera la demande en loisir dans les prochaines années;

Considérant que la Régie a besoin d'un mandat clair de ses membres afin de mener le projet à terme. Une étude d'implantation devra être faite comprenant :

- Confirmation complète des coûts de construction
- Confirmation du lieu d'implantation
- Montage financier complet incluant toutes les subventions admissibles pour le projet

Considérant que des coûts approximatifs de 25 000 \$ seront nécessaires pour cette étude d'implantation et que ce montant sera pris à même le surplus de la Régie;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement que la Ville de Beupré donne mandat à la Régie intermunicipale de l'aréna de réaliser l'étude d'implantation nécessaire au démarrage du projet d'ajout d'une deuxième glace à l'aréna pour un montant approximatif de 25 000 \$ payé à même les surplus.

5277-020511 **CANARDS ILLIMITÉS – RENOUELEMENT ABONNEMENT**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de renouveler l'adhésion à Canards Illimités Canada, au coût de 35,00 \$.

5278-020511 **ORGANIGRAMME DE LA VILLE DE BEUPRÉ**

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour l'organigramme de la Ville de Beupré;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement d'adopter le nouvel organigramme de la Ville de Beupré déposé sous la cote 01-020511.

5279-020511 **DÉMISSION DE MME KASCENDRE CHARTRAND**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement de prendre acte de la démission de Mme Kascendre Chartrand.

5280-020511 **ENGAGEMENT TECHNICIEN EAU POTABLE – EAUX USÉES**

CONSIDÉRANT le départ de Mme Kascendre Chartrand;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beupré a reçu 49 curriculum vitae suite à la parution de l'offre d'emploi de technicien eau potable – eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection a analysé l'ensemble des candidatures reçues et a convoqué 7 personnes en entrevues;

CONSIDÉRANT QUE suite aux entrevues les membres du comité de sélection recommandent unanimement la candidature de Monsieur Jean-Michel Larin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu :

- Que Monsieur Jean-Michel Larin soit engagé à titre de technicien eau potable – eaux usées;
- Que la date de début d'emploi soit le 24 mai 2011;
- Que le salaire de départ de Monsieur Jean-Michel Larin soit déterminé en fonction de la classe d'emploi de technicien eau potable et eaux usées, échelon 4001 à 6000 heures.

5281-020511 **TOURNOI DE GOLF DU FESTIVAL DE L'OIE DES NEIGES**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de participer au tournoi de golf du Festival de L'Oie des Neiges qui se tiendra le 10 juin 2011 au Club de golf Le Saint-Ferréol par l'achat d'un quatuor au montant de 480 \$ et d'autoriser le paiement des dépenses inhérentes.

5282-020511 **CONTRÔLE DES INSECTES PIQUEURS- SAISON 2011**

Attendu la résolution #5145-170111 adoptée le 17 janvier 2011 autorisant le paiement d'une somme de 5 000 \$ pour le traitement des insectes piqueurs avec GDG Environnement;

Attendu que le conseil municipal désire majorer sa contribution vu la précarité du projet;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement :

- a) d'abroger la résolution #5145-170111 adoptée le 17 janvier 2011;
- b) de majorer notre contribution à la somme de 8 000 \$ plus les taxes applicables.

5283-020511 **RÈGLEMENT NUMÉRO 1136**

Attendu que suite à la demande du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, certaines précisions doivent être apportées au Règlement numéro 1136;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'apporter les précisions suivantes :

- a) Modifier l'article 1 afin qu'il se lise désormais comme suit :

« Règlement décrétant des travaux municipaux pour la réfection des infrastructures du boul. Sainte-Anne comportant une dépense de 6 639 700 \$ et un emprunt de 6 388 000 \$, remboursable en quarante (40) ans »;

- b) Ajouter à la fin de l'article 2 ce qui suit :

« Les protocoles d'ententes à intervenir avec le ministère des Transports sont déposés en Annexe « B » et « C ».

- c) remplacer à l'article 3 le montant de 6 388 000 \$ pour 6 639 700 \$;

- d) remplacer l'article 4 afin qu'il se lise désormais comme suit :

« Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 6 388 000 \$ sur une période de 40 ans et à approprier une somme de 251 700 \$ provenant du fonds général. »

e) remplacer l'Annexe « A » datée du 17 janvier 2011 afin d'y inclure l'estimation du 18 mars 2011 préparée par monsieur Marc Plamondon de la firme BPR;

f) ajouter l'alinéa suivant à l'article 7 du règlement :

« Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement. »

5284-020511 **AUTORISATION SIGNATURE PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS RELATIVEMENT AUX TRAVAUX DU BOUL. SAINTE-ANNE (ROUTE 138)**

Attendu le réaménagement de l'intersection de la Route 138 et de l'accès à l'école secondaire Mont Sainte-Anne;

Attendu la participation financière du ministère des Transports;

Attendu la participation financière de la Ville ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Michel Paré à signer le protocole d'entente avec le ministère des Transports concernant la réalisation des travaux.

5285-020511 **PUBLICITÉ JOURNAL DE L'HABITATION ET JOURNAL L'AUTRE VOIX**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'entériner l'achat d'une publicité dans le cahier spécial « Habiter l'Île d'Orléans et la Côte-de-Beaupré » dans le Journal de l'Habitation et l'Autre Voix au montant de 1 165,00 \$ plus les taxes applicables.

5286-020511 **VÉLIRIUM - COUPE DU MONDE DE VÉLO DE MONTAGNE**
. Aide financière

Attendu que le Vélirium attire 3 000 athlètes dont 350 de la Coupe du monde et 2 650 participants amateurs;

Attendu que le Vélirium attend plus de 55 000 visiteurs pour le Festival international de vélo de montagne et Coupe du Monde UCI qui se tiendra du 18 juin au 3 juillet 2011;

Attendu que la Ville de Beaupré sera l'hôte d'athlètes en provenance de 35 pays;

Attendu que le Vélirium évalue les retombées économiques à 16 millions de dollars;

En conséquence, Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement que la Ville de Beaupré verse la somme de 12 000,00 \$ à la Corporation Coupe du monde de vélo de montagne inc. à titre d'aide financière.

5287-020511 **TRANSPORT SCOLAIRE – DOMAINE DE LA SEIGNEURIE**

Attendu que la Côte de la Falaise a été fermée sous la recommandation du ministère des Transports et du ministère de la Sécurité publique;

Attendu qu'un chemin temporaire a été construit pour desservir les résidences du secteur;

Attendu que certaines résidences de la rue de la Falaise sont situées au-delà de 2.5 kilomètres de l'École secondaire Mont Sainte-Anne en circulant par le chemin temporaire;

Attendu que le conseil municipal souhaite que l'ensemble du territoire de la Ville soit desservi par le transport scolaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement de demander à la Commission scolaire des Premières Seigneuries de fournir le transport scolaire aux résidents du secteur de la Côte de la Falaise situé à plus de 2.5 kilomètres de l'École secondaire Mont Sainte-Anne et empruntant le chemin temporaire.

5288-020511 **HÔTEL DE VILLE – OFFRE D'ACHAT**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu d'accepter l'offre d'achat au montant de 1 000 000 \$ et d'autoriser le maire, M. Miche Paré à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Pour : 5 Contre : 1

5289-020511 **MANDAT À SYMBIOSE CONSULTANTS INC.**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu de mandater la firme « Symbiose Consultants inc. » afin de préparer une évaluation environnementale Phase I conforme à la norme CSA-Z768-01 concernant l'Hôtel de Ville sis au 10995 rue des Montagnards suivant l'offre de services du 28 avril 2011 au montant de 1 100 \$ plus les taxes applicables.

Pour : 5 Contre : 1

5290-020511 **MANDAT À HUDON, JULIEN**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu de mandater la firme « Hudon Julien » afin de préparer une étude de faisabilité d'un projet d'hôtel de ville en remplacement du bâtiment sis au 11 174 avenue Royale suivant l'offre de services du 27 avril 2011 au montant de 12 080 \$ plus les taxes applicables, excluant le temps de déplacement, kilométrage et frais d'impression.

Pour : 5 Contre : 1

5291-020511 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 1141**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter le Règlement no 1141 intitulé

« Règlement modifiant le Règlement numéro 987 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et certains endroits privés et applicable par la Sûreté du Québec pour remplacer le contenu de l'article 6 du règlement. »

5292-020511 **PROJET DE CONSTRUCTION – PIGNONS-SUR-MONT – TERRAIN 43**

Attendu que l'entrepreneur Rodco a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans la phase II du développement domiciliaire Pignons-sur-Mont;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que la construction projetée est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver le projet de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5293-020511 **PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CABANON – VILLAS MONT STE-ANNE (395 rue des Mésanges)**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 395, rue des Mésanges a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un cabanon détaché du bâtiment principal;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 972, la construction d'un bâtiment accessoire est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Attendu que le bâtiment projeté s'intègre au bâtiment principal quant au style, à la forme du toit et dans le choix des matériaux de revêtements extérieurs (murs et toiture) ;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement numéro 972 et qu'ils sont d'avis que la construction projetée est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver le projet de construction du cabanon, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5294-020511 **PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CABANON – VILLAS MONT STE-ANNE (385 rue des Mésanges)**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 385, rue des Mésanges a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un cabanon détaché du bâtiment principal;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 972, la construction d'un bâtiment accessoire est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Attendu que le bâtiment projeté s'intègre au bâtiment principal quant au style, à la forme du toit et dans le choix des matériaux de revêtements extérieurs (murs et toiture) ;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement numéro 972 et qu'ils sont d'avis que la construction projetée est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver le projet de construction du cabanon, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5295-020511 **PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CABANON – FAUBOURG DE LA CRÊTE (15 rue du Gros-Vallon)**

Attendu que Les Habitations Boivin ont déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un cabanon annexé au bâtiment principal sis au 15, rue du Gros-Vallon;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, la construction d'un bâtiment accessoire est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que le bâtiment projeté s'intègre au bâtiment principal;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver le projet de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5296-020511 **PROJET DE CONSTRUCTION – FAUBOURG DE LA CRÊTE** (15 rue du Court-Vallon)

Attendu que les Habitations Boivin ont déposé les plans préparés par Nicolas Tremblay en date du 3 mars 2011 pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire Faubourg de la Crête phase III qui sera désignée comme étant le 15, rue du Court-Vallon;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, le projet de construction est assujetti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver le projet de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5297-020511 **PROJET DE CONSTRUCTION – COTEAUX MONT STE-ANNE** (220 rue des Glaciers)

Attendu que l'entrepreneur Rodco a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans la phase I du développement domiciliaire Les Coteaux Mont Ste-Anne ;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 1097, le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement numéro 1097 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver le projet de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5298-020511 **COTEAUX MONT STE-ANNE - CAICOS – DEMANDE POUR ENSEIGNE DIRECTIONNELLE**

Attendu que Caicos Corporation a déposé une demande pour installer une enseigne directionnelle à l'intersection des rues Dupont et de l'Avalanche identifiant le nom du projet de développement et la direction à suivre ;

Attendu que dans le cadre de la révision des règlements concernant l'affichage, les membres ont proposé d'uniformiser ce type d'enseignes en fonction des couleurs de la Ville sans identifier le nom d'un développement en particulier;

Attendu que le conseil municipal a prévu dans le budget pour l'année 2011 un montant pour la confection d'enseignes directionnelles;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement de refuser la demande.

Que des soumissions soient demandées par le service de l'urbanisme pour la confection et l'installation d'une telle enseigne à l'intersection des rues Dupont et de l'Avalanche.

5299-020511 **PROJET DE RÈGLEMENT NO 1137**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'adopter le projet de Règlement numéro 1137 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats et à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction et portant le numéro 956 pour modifier l'article 2.5 relativement à la définition hauteur d'un bâtiment (en mètres).* »

5300-020511 **APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION 6 ROUES MOTRICES AVEC ÉQUIPEMENTS À NEIGE**

Considérant que la Ville de Beupré désire obtenir des offres pour l'achat d'un camion 6 roues motrices avec équipements à neige;

Considérant que le Conseil municipal désire approuver le contenu des documents d'appel d'offres;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement :

- a) d'accepter, tel que soumis par la direction générale, les documents d'appels d'offres pour l'achat d'un camion 6 roues motrices avec équipements à neige;
- b) d'autoriser la greffière, Mme Johanne Gagnon, à procéder à l'appel d'offres public avec les documents ci-devant mentionnés et acceptés par le conseil.

5301-020511 **MANDAT À BPR – ÉTUDE DES CHARGES STATION EAUX USÉES**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement de mandater la firme « BPR » afin de préparer une étude sur l'augmentation des charges de la Station des eaux usées, suivant l'offre de services #09992 (10OSV), datée du 11 avril 2011, au montant de 21 000 \$ plus les taxes applicables. Ladite étude sera payée par la réserve de la station au prorata des dépassements des charges, soit 82,93% par la Ville de Sainte-Anne-de-Beupré, 14,85% par la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges et 2,22% par la municipalité de Saint-Joachim.

5302-020511 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR LA POSE D'UNE CONDUITE 1500 MM.SOUS LA VOIE FERRÉE**

Attendu la résolution #5251-040411 adoptée le 4 avril 2011 autorisant l'appel d'offres public pour la pose d'une conduite 1500mm sous la voie ferrée;

Attendu que des modifications ont été apportées au devis suite au délai imposé par Chemin de fer Charlevoix pour l'exécution des travaux;

Attendu que des travaux ont été retranchés du devis portant la dépense en deçà des seuils prévus obligeant l'appel d'offres public;

Attendu l'appel d'offres sur invitation pour la pose d'une conduite 1500mm sous la voie ferrée lancé le 21 avril 2011;

Attendu les soumissions reçues des soumissionnaires suivants :

Nom des soumissionnaires	Sans taxes	Avec taxes
La Cie Wilfrid Allen Ltée	80 000.00 \$	91 140.00 \$
Les Excavations Lafontaine inc.	60 383,50 \$	68 791.91 \$
C.A.F. Fortier – Excavation	99 335.00 \$	113 167.40 \$
Les Entreprises L.T. Ltée	66 314.00 \$	75 548,22 \$

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement :

- a) de ratifier les modifications apportées au document d'appel d'offres et les invitations qui ont été formulées dans le cadre de la pose d'une conduite 1500mm sous la voie ferrée;
- b) d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie « Les Excavations Lafontaine Inc. » au montant de 60 383,50 \$ plus les taxes applicables.

5303-020511 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR LA RÉPARATION DU SKID DE NETTOYAGE DES MEMBRANES DE L'USINE D'EAU POTABLE**

Attendu l'appel d'offres sur invitation pour la réparation du skid de nettoyage des membranes de l'usine d'eau potable;

Attendu les soumissions reçues des soumissionnaires suivants :

Nom des soumissionnaires	Sans taxes	Avec taxes
La Cie Wilfrid Allen Ltée	35 545.00 \$	40 494.64 \$
Distribution Brunet inc.	16 795,00 \$	19 133,70 \$

Attendu la soumission reçue de la compagnie « Filtrum inc. » jugée irrecevable;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement :

- a) de ratifier les invitations qui ont été formulées dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour le skid de nettoyage des membranes de l'usine d'eau potable;
- b) d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie « Distribution Brunet Inc. » au montant de 16 795,00 \$ plus les taxes applicables.

5304-020511 **PÉNALITÉ INSCRIPTION CAMP D'ÉTÉ 25 \$**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de charger une pénalité de 25,00 \$ pour les inscriptions du camp d'été faites après la date limite d'inscription tel que stipulé dans la programmation.

5305-020511 **NOUVELLE POLITIQUE SALAIRE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Mme Lise Pelletier et résolu unanimement :

- a) d'ajouter une nouvelle classification à la politique salariale soit « Responsable service de garde »;
- b) d'abroger la résolution #5260-040411 adoptée le 4 avril 2011;
- c) d'adopter la nouvelle politique salariale pour les emplois d'été;

	1 ^{ère} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année et plus
DG du Camp d'été	14,75	15,00	15,25	15,50
DGA du Camp d'été	13,75	14,00	14,25	14,50
DG du Camp ados	13,50	13,75	14,00	14,25
Sauveteur en chef	14,00	14,25	14,50	14,75
Camp d'été : moniteurs	9,65	9,90	10,15	10,40
Camp ados : moniteurs	11,00	11,25	11,50	11,75
Accompagnateur personnes handicapées	12,00	12,25	12,50	12,75
Responsable des activités culturelles	12,00	12,25	12,50	12,75
Responsable service de garde	12,00	12,25	12,50	12,75
Sauveteurs	13,00	13,25	13,50	13,75
Ass-sauveteurs	12,00	12,25	12,50	12,75
Chauffeur autobus	14,50	14,75	15,00	15,25
Surveillants, journaliers et préposé, accueil au ski de fond	12,25	12,50	12,75	13,00
Monitrice en chef (natation)	14,75	15,00	15,25	15,50
Moniteur de natation	13,25	13,50	13,75	14,00

5306-020511 **VIGNETTE D'ACCOMPAGNEMENT**

Attendu qu'un programme intitulé « Vignette d'accompagnement touristique et de loisirs » a été mis sur pied afin de permettre à une personne ayant une déficience ou un problème de santé mentale permanent de participer pleinement, de façon sécuritaire et en toute équité, à différentes activités de tourisme et de loisir;

Attendu que l'organisme « Moelle épinière et motricité Québec » a le mandat d'implanter ce programme dans la région de Québec;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'adhérer au programme intitulé « Vignette d'accompagnement touristique et de loisirs » qui sera implanté par l'organisme « Moelle épinière et motricité Québec », le tout sans frais.

5307-020511 **EMBAUCHE DES PRÉPOSÉS À L'ENTRETIEN**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'embaucher les personnes suivantes à titre de préposé à l'entretien à temps partiel et suivant la politique salariale en vigueur.

M. Gérard Sylvain	13,00 \$/heure
M. Nicolas Sylvain	13,00 \$/heure
M. Gérald Lessard	13,00 \$/heure
Mme Diane Pelletier	12,25 \$/heure

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une (1) personne est présente aucune question n'est posée.

5308-020511 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20 h 50.

Michel Paré
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
directrice générale adjointe